

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 28 mars 2006 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Paola De Monte, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Normand Chalifoux, André Contant, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Normand Lemay, Alain Portelance et Alain St-Jean, tous commissaires, ainsi que Mme Karine Lefrançois et M. Denis Claude Blais, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Michel Gratton, dir. serv. aff. corp. et comm., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Mmes Julie Brunelle, secr. gén. adj., Marguerite Cardin, analyste dir. gén., Françoise Soucisse-Thibodeau, dir. N.É. sec. de Blainville, Sylvie Robberts, prés. du CÉ, N.É. sec. de Blainville, ainsi que MM. Gilles Banville, dir. adj. serv. org. scol. et Jacques Richer, cons. gest. serv. aff. corp. et comm.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CC-060328-2387

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 28 février 2006.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

MM. Daniel Legault et Alain Morissette, ainsi que Mmes Lucie Lafrenière et Danièle Dubé, parents à l'école secondaire des Patriotes, expriment certains commentaires concernant le dossier de la tenue vestimentaire à cette école. Ils soulèvent certains questionnements concernant la gestion de ce dossier par la direction de l'école et sur le traitement des demandes d'accès à l'information qu'ils ont présentées à la commission scolaire.

Mme Anne-Marie Harnois, enseignante du préscolaire, fait état aux commissaires de l'avancement des discussions entre les enseignants du préscolaire et la commission scolaire concernant l'horaire de ces élèves et se réjouit qu'une réunion à ce sujet soit prévue prochainement.

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CC-060328-2388

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel qu'amendé, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

5. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 5.1 Plan stratégique 2006-2009 : orientations, objectifs, axes et indicateurs – adoption pour consultation;
 - 5.2 Fermeture de service de garde et réorganisation du service;
6. Recommandations du comité consultatif de transport :
 - 6.1 Ajout de nouvelles zones à risque – écoles primaires et secondaires;
7. Construction, agrandissement et rénovation d'immeubles :
 - 7.1 Nomination de professionnels : école des Érables - formation d'un comité de sélection;
8. Nom de la nouvelle école secondaire de Blainville;
9. Amendements au règlement sur la délégation de pouvoirs (SIP-08);
10. Représentation de la CSSMI à des organismes :
 - 10.1 SODET;
 - 10.2 ABL Accès Accueil Action – Basses-Laurentides;
- 11.1 Compte rendu de la commission d'étude administrative du 21 février 2006;
- 11.2 Compte rendu du comité consultatif de transport du 1^{er} février 2006;
- 13.1 Délais de retour de consultation.

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

PLAN STRATÉGIQUE 2006-2009 – ORIENTATIONS, OBJECTIFS, AXES ET INDICATEURS - CONSULTATION

Résolution n^o CC-060328-2389

ATTENDU que le plan stratégique 2003-2006 de la CSSMI arrive à échéance le 30 juin 2006 et qu'il y a lieu d'élaborer un nouveau plan stratégique;

ATTENDU que la Commission scolaire a adopté un plan de travail prévoyant que l'élaboration du prochain plan stratégique se déroulerait en deux phases;

ATTENDU qu'au terme de la consultation sur la première phase, le conseil des commissaires a pris acte du diagnostic organisationnel 2006 posé par la Direction générale et son équipe et a adopté les énoncés de mission, de vision et de valeurs qui sous-tendront les travaux de la deuxième phase visant à définir les orientations stratégiques, les objectifs, les axes d'intervention et les résultats visés pour les prochaines années;

ATTENDU qu'un projet d'orientations stratégiques, d'objectifs, d'axes d'intervention et de résultats visés est proposé dans un document déposé par la Direction générale et son équipe;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative d'adopter pour consultation le document déposé par la Direction générale et son équipe;

Il est proposé par M. André Contant

D'ADOPTER pour consultation le document déposé par la Direction générale et son équipe, en vue de la réalisation de la deuxième phase de l'élaboration du prochain plan stratégique, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 408;

DE SOLLICITER le retour des avis pour le 2 juin 2006, en vue d'une décision au conseil des commissaires le 27 juin 2006.

Adopté

FERMETURE DU SERVICE DE GARDE – ÉCOLE DE L'AMITIÉ

Résolution n° CC-060328-2390

ATTENDU l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique, qui stipule que la commission scolaire doit assurer des services de garde pour les élèves, à la demande d'un conseil d'établissement d'une école;

ATTENDU les difficultés financières du service de garde de l'école de l'Amitié;

ATTENDU le peu d'élèves inscrits au service de garde de l'école de l'Amitié;

ATTENDU la résolution CE05/06-19 du conseil d'établissement de l'école de l'Amitié, recommandant la fermeture de son service de garde et ce, conditionnel à l'ouverture d'un pôle de service offert par l'école Girouard;

ATTENDU que cette solution permet de maintenir un service aux élèves à l'école de l'Amitié, tout en minimisant les impacts financiers;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE FERMER le service de garde de l'école de l'Amitié à la fin de l'année scolaire 2005-2006;

DE MANDATER la Direction générale, afin de mettre en place un service de garde alternatif sous forme d'un pôle de service rattaché à une autre école.

Adopté

FERMETURE DU SERVICE DE GARDE – ÉCOLE DES MOISSONS

Résolution n° CC-060328-2391

ATTENDU l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique, qui stipule que la commission scolaire doit assurer des services de garde pour les élèves, à la demande d'un conseil d'établissement d'une école;

ATTENDU les difficultés financières du service de garde de l'école des Moissons;

ATTENDU la baisse constante de la clientèle du service de garde de l'école des Moissons;

ATTENDU la résolution CE-05/06-28 du conseil d'établissement de l'école des Moissons, recommandant la fermeture de son service de garde, conditionnelle au transport des élèves utilisateurs vers l'école Du Bois-Joli, le matin et l'après-midi;

ATTENDU que cette solution permet d'offrir un service aux élèves utilisateurs de l'école des Moissons, tout en minimisant les impacts financiers;

Il est proposé par M. Jocelyn Gardner

DE FERMER le service de garde de l'école des Moissons à la fin de l'année scolaire 2005-2006;

DE MANDATER la Direction générale, afin de prendre les mesures nécessaires pour offrir des services de garde dans une autre école aux élèves utilisateurs du service de garde de l'école des Moissons, tout en assurant le transport.

Adopté

NOM DE LA NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE DE BLAINVILLE

Résolution n° CC-060328-2392

ATTENDU la construction d'une nouvelle école secondaire à Blainville;

ATTENDU qu'il y a lieu de donner un nom à cette école;

ATTENDU le cadre de gestion sur le choix du nom d'un nouvel établissement (rés. n° CC-981014-100);

ATTENDU la démarche suivie par le conseil d'établissement de cette nouvelle école;

ATTENDU les critères retenus pour le choix du nom de l'école;

ATTENDU la recommandation du conseil d'établissement;

Il est proposé par Mme Maureen Pagé

DE DÉSIGNER sous le nom école secondaire Henri-Dunant, la nouvelle école secondaire de Blainville;

DE VERSER le rapport du conseil d'établissement au répertoire des présentes sous la cote 409.

Adopté

AJOUT DE NOUVELLES ZONES À RISQUE

Résolution n° CC-060328-2393

ATTENDU que l'article 7.3 de la politique du transport prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à risque, sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU les constats d'évaluation de zones à risque déposés au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER l'ajout des nouvelles zones à risque telles que déposées, en reconnaissant les rues identifiées comme telles dans ledit document;

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 410, les zones à risque visées par la présente résolution.

Adopté

PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE – DES ÉRABLES

Résolution n° CC-060328-2394

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux d'agrandissement à l'école des Érables;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer des professionnels pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux, lesquels sont évalués à 1 657 827 \$ par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'agrandissement, à 630 000 \$ par la Commission scolaire pour le réaménagement et ce, pour un grand total de 2 311 794 \$;

ATTENDU l'article 14 de l'instruction no 73-0175 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires;

ATTENDU le guide d'application de l'instruction du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les contrats de services professionnels, pour la construction des immeubles des commissions scolaires, adopté par le conseil des commissaires et plus spécifiquement la grille d'évaluation;

Il est proposé par Mme Sandra East

QUE le comité de sélection soit formé de Mmes Paule Fortier et Josée Bastien, commissaires, MM. Yvan Binette, directeur du Service des ressources matérielles et Michel Gratton, à titre de secrétaire;

QUE le comité de sélection siège à huis clos.

Adopté

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Résolution n° CC-060328-2395

ATTENDU l'article 266 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. c. I-13.3), qui prévoit notamment que la commission scolaire a pour fonction de favoriser l'utilisation de ses immeubles par les organismes publics ou communautaires de son territoire ou de donner en location ses meubles et ses immeubles;

ATTENDU que dans cet esprit, la commission scolaire s'est donné un Cadre d'élaboration des protocoles d'entente avec les partenaires du monde municipal (ACC-08);

ATTENDU l'article 3.2 de ce cadre, qui prévoit que le comité exécutif approuve les ententes liant la CSSMI à une ville ou une municipalité;

ATTENDU la variété du contenu de ces protocoles et de leur importance pour la CSSMI, ses établissements, élèves et parents ainsi que pour les villes et municipalités et leur communauté;

ATTENDU l'importance de s'assurer de la validité de la délégation faite au comité exécutif d'autoriser la conclusion de protocoles d'entente avec les villes et municipalités;

ATTENDU la nécessité d'arrimer les pouvoirs délégués aux services à l'entreprise et en milieu carcéral aux changements structurels;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE MODIFIER le « Règlement sur la délégation de pouvoirs » de la façon suivante :

- ajouter un article aux pouvoirs délégués au comité exécutif, qui se lit ainsi :

« 21. Autoriser la conclusion de protocole d'entente avec les villes et municipalités situées sur le territoire de la commission scolaire. »

Article 266 de la Loi sur l'instruction publique.

- Substituer à l'expression « coordonnateur » le terme « directeur responsable » du pouvoir délégué au coordonnateur des services à l'entreprise et au coordonnateur des services en milieu carcéral.

Adopté

CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SODET (CLD)

Résolution n° CC-060328-2396

ATTENDU l'intérêt de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles de poursuivre son implication dans le développement économique et social de la région, par sa participation au conseil d'administration de la Société de développement économique Thérèse-De Blainville (CLD);

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles est représentée à la SODET par la directrice du Service de la formation générale adulte et professionnelle, Mme Michèle Tessier;

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

DE RECONDUIRE la candidature de Mme Michèle Tessier, directrice du Service de la formation générale adulte et professionnelle, au poste d'administratrice issue du milieu institutionnel (éducation) de la SODET (CLD).

Adopté

ABL ACCÈS ACCUEIL ACTION – BASSES-LAURENTIDES

Résolution n° CC-060328-2397

ATTENDU la création d'un organisme à but non lucratif nommé ABL Accès Accueil Action - Basses-Laurentides;

ATTENDU que cet organisme a pour mission de favoriser et de soutenir une intégration interculturelle harmonieuse dans les Basses-Laurentides;

ATTENDU que cette association vise à regrouper les organismes régionaux, notamment les CLD de Deux-Montagnes, de Thérèse-De Blainville et de Mirabel, ainsi que le Collège Lionel-Groulx, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et le Centre d'intervention des Basses-Laurentides pour l'emploi (CIBLE);

Il est proposé par M. Alain St-Jean

DE DÉSIGNER Mme Marinella De Oliveira à titre de représentante de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles au sein de l'organisme ABL Accès Accueil Action – Basses-Laurentides.

Adopté

Mme Thérèse Lessard quitte son siège à 21 h 15.

M. Alain Portelance occupe son siège à 21 h 30.

Mme Marinella De Oliveira quitte son siège à 22 h 10.

M. Alain St-Jean quitte son siège à 22 h 15.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n^o CC-060328-2398

Il est proposé par M. Claude Girard

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 22 h 25.

Paule Fortier, présidente

Michel Gratton, secrétaire général